

RÉALISER VOTRE DÉCLARATION PAC

VOUS SOUHAITEZ

- Réaliser votre déclaration PAC l'esprit tranquille
- Être informé des nouveautés réglementaires

NOTRE SERVICE

Nous vous proposons :

- D'effectuer votre déclaration PAC au cours d'un rendez-vous avec un conseiller
- De réaliser ainsi l'intégralité de votre déclaration de surface : RPG, aides couplées, MAEC, ICHN, agriculture biologique...

Nous vous apportons :

- L'ensemble de votre déclaration réalisé en une seule fois
- L'appui d'un conseiller pour gagner du temps
- Un rappel de la conditionnalité est fait, notamment BCAE
- Les critères de verdissement (diversité des cultures, SIE, maintien des PP) sont examinés
- Les nouvelles règles d'admissibilité des surfaces sont prises en compte pour le dessin des îlots et des parcelles
- L'intégralité de votre déclaration imprimée lors du rendez-vous ou après selon un forfait de facturation
- Un suivi de votre dossier lors de son instruction

LES AVANTAGES PROAGRI

✚ Vos informations sont envoyées directement à la Direction Départementale des Territoires

✚ Votre déclaration est réalisée sur un outil informatique accessible par vous

✚ Conseillers experts bénéficiant du réseau APCA et partenaires

✚ La situation quant aux clauses de transfert de DPB ou demande à la réserve est examinée

A votre demande et en complément avec facturation :

✚ Nous pouvons imprimer les documents de la déclaration déposée

✚ En cas de contrôle sur place de votre déclaration, vous pouvez assurer votre déclaration par une préparation à l'avance et la présence d'un conseiller lors du contrôle

✚ Le dépôt des clauses et demande réserve peut être assuré par nos services



INFOS PRATIQUES

Public :

- Vous êtes agriculteur et vous souhaitez déléguer votre déclaration PAC

Modalités et durée :

- Au temps passé selon la taille et la complexité de l'exploitation
- Au bureau dans les antennes
- Sur rendez-vous
- La déclaration est réalisée sous votre contrôle

Tarifs et conditions sur demande :

Pour plus d'informations, consulter vos contacts

Votre contact

Aurélie PASCOLINI
Assistante
04 75 82 40 00

declaration.pac@drome.chambagri.fr

Vos intervenants

L'équipe des conseillers PAC

